

*Questions orales*

Pour ce qui est de la lettre à laquelle le député fait référence, je n'en ai pas pris personnellement connaissance. Si déjà on considère que cette lettre lèse leurs droits, il y a des tribunaux au Canada pour ce genre de situation.

[Traduction]

## L'INTÉRÊT MONTRÉ PAR LA SOCIÉTÉ IMPERIAL OIL

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Monsieur le Président, le ministre nous dit qu'il n'est au courant d'aucune autre offre. Je pensais qu'il était plus ou moins de notoriété publique que la société Imperial Oil songeait à en formuler une.

J'imagine que dans sa décision le gouvernement du Canada voudra favoriser les intérêts des Canadiens en général et de ceux de l'Ouest en particulier.

Étant donné que l'auteur de la lettre menaçait la société Imperial Oil de poursuites devant les tribunaux si jamais elle s'avisait de participer à une surenchère, et étant donné que l'administrateur en chef de la société Imperial Oil m'a confirmé aujourd'hui que sa société s'en abstiendrait à cause de cette lettre, le ministre pourrait-il assumer pleinement ses responsabilités à l'égard des Canadiens et intervenir directement dans cette démarche afin de s'assurer que toutes les sociétés peuvent participer librement à ce projet de mainmise, afin de préserver les intérêts des Canadiens au lieu de garantir que la société Amoco s'en emparera tout simplement?

[Français]

**L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, je crois que tous les députés de cette Chambre vont être surpris de voir avec quel acharnement le NPD défend les valeurs corporatives de la société Esso Imperial. Je crois que cette société a suffisamment d'avocats et de connaissances du système juridique du Canada pour savoir si elle peut prendre la décision d'intenter des poursuites devant les cours au sujet de cette lettre.

Deuxièmement, je considère que si la société Esso Imperial veut faire une offre à la Dome Petroleum, ce n'est certainement pas à cause d'une telle lettre qu'elle déciderait de ne pas la faire.

**M. Broadbent:** Monsieur le Président, je n'ai pas compris exactement la dernière phrase du ministre, mais il a laissé entendre la possibilité que la société Imperial Oil n'a pas pris la décision à cause de cette lettre. S'il a dit cela, ce n'est pas correct.

● (1430)

[Traduction]

Le ministre fait signe que non. Très bien.

## ON DEMANDE AU MINISTRE D'INTERVENIR

**L'hon. Edward Broadbent (Oshawa):** Puisqu'il vaut manifestement mieux, dans l'intérêt public, que ce soit une entreprise qui se soucie du bien du Canada et des contribuables

canadiens, ceux notamment de l'ouest du Canada, qui se porte acquéreur de la société Dome Petroleum, et puisque cette lettre menace une entreprise de poursuites—et puisqu'elle a dû certainement en décourager d'autres qui auraient pu songer à formuler une offre—le ministre pourrait-il s'occuper enfin du dossier, convoquer toutes les parties intéressées et s'assurer que la société choisie sera celle qui se souciera le plus des intérêts du Canada?

[Français]

**L'hon. Marcel Masse (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il appartient au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources de donner des points de droit ou des avis au sujet de la légalité des lettres qui circulent entre des sociétés. Je ne refuse pas de vérifier avec le ministre de la Justice si le gouvernement canadien peut intervenir dans un cas semblable, j'en serais fort surpris, mais je vais faire les vérifications.

Je tiens à rappeler que le président de la Dome Petroleum a lui-même déclaré qu'il était disposé à prendre connaissance et à porter un jugement sur toute offre présentée à la société Dome Petroleum. Si la société Esso Imperial veut faire une offre, c'est à la société Dome Petroleum qu'elle doit faire l'offre et non pas au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Voilà pourquoi le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources ne prend pas connaissance de contenu des offres de qui que ce soit.

[Traduction]

**M. Broadbent:** Mais elles ne peuvent pas formuler d'offres. Elles risquent des poursuites.

\* \* \*

## LA CHAMBRE DES COMMUNES

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DU GOUVERNEUR ADJOINT DE  
JIANGSU, EN RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

**M. le Président:** Je désire signaler aux députés la présence à notre tribune de M. Yang Yongyi, gouverneur adjoint de Jiangsu, en République populaire de Chine.

**Des voix:** Bravo!

PRÉSENCE À LA TRIBUNE DE LA PRÉSIDENTE-ADJOINTE DE LA  
CHAMBRE DES LORDS

**M. le Président:** Je tiens également à signaler aux députés la présence à notre tribune de la baronne Carolyn Cox, présidente-adjointe de la Chambre des Lords de Grande-Bretagne.

**Des voix:** Bravo!